

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1102 décision n° 1102 du 5 septembre 1953

n° 1102

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 septembre 1953

Numéro JO
n° 12 du 01/10/1953

Date du numéro
1 octobre 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Cloche (André), inspecteur I.R. de 1er classe après deux ans du cadre général des Postes et Télécommunications, est mis à la disposition du Chef du Service des Postes et Télécommunications pour compter du 31 août 1953, date de son arrivée à Djibouti, en remplacement numérique de M. Besset appelé à servir dans un autre territoire.